



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2009

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/MB/MPF

La réunion se tient au lieu ordinaire de ses séances, en la salle du Conseil municipal, Chapelle Saint-Esprit, le vendredi vingt-sept mars deux mille neuf à quinze heures, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 20 mars 2009, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS : LES TRANSPORTS A LA DEMANDE

Monsieur le Maire : Je vais passer la parole au service de M. CANCHON. Il s'agit de la mise en place des réseaux de transports à la demande dans certains secteurs de l'ensemble de la CASA mais bien entendu, ce qui vous sera présenté aujourd'hui ce sont les secteurs antibois.

Puisque j'en ai l'occasion, j'ai entendu la doléance justifiée de l'opposition qui est éloignée de la projection et n'y voit pas bien, aussi j'ai demandé à ce que l'on mette un véritable écran, car cette salle mérite que l'on puisse projeter de plus en plus de documents indispensables dans de bonnes conditions.

D'autant que nous sommes en phase de finalisation pour la suppression de tout papier et comme nous nous y étions engagés, de passer au numérique. Je souhaite qu'à ce moment-là on ait une salle suffisamment équipée pour que l'on puisse visualiser l'ensemble des documents.

Monsieur LA SPESA : Monsieur le Maire, nous sommes d'accord avec vous pour supprimer le tout papier puisque nous étions partants. Par contre, il est vrai que nous avons un tout petit souci, c'est qu'en Conseil municipal on n'a pas moyen de lire le CD. Pourriez-vous équiper les Conseillers municipaux d'ordinateurs pour qu'on puisse le lire en séance ?

Monsieur le Maire : Tout à fait, comme il y a eu une commande groupée, elle vient d'arriver, j'ai demandé aux Service juridique et administratifs d'étudier et de définir le mode à savoir si c'est du matériel municipal qui est prêté aux élus, ou bien qui est mis à leur disposition. Il faut donc vérifier deux ou trois éléments juridiques qui nous rendent irréprochables et je suppose que l'on est tous d'accord sur ce point. Dès que cela sera terminé, on fera une courte formation pour ceux qui le souhaitent, et on devrait, dès le prochain Conseil municipal fonctionner ainsi, ou au moins, en délibérer avec l'attribution, dans la foulée, du matériel.

Là, on pourrait avoir un écran qui descend de manière électrique, cela n'insultera pas la salle et permettra de fonctionner de manière plus efficace et plus écologique. Pour cela, je crois que nous sommes tous d'accord.

Le réseau *icilà* va maintenant vous être présenté.

Mme BIGORNE : Juste un petit bilan sur le réseau Envibus puisque nous venons d'avoir les derniers chiffres du transporteur pour décembre : nous atteignons les 8 300 000 voyages en 2008. Nous sommes à + de 107 % depuis 2004. On a donc plus que doublé la fréquentation sur le réseau.

Le réseau est arrivé à maturité, c'est pourquoi nous avons lancé une enquête "origine-destination" en janvier 2008 pour permettre d'identifier les zones non desservies ou présentant un déficit de fréquentation sur les lignes régulières. Ce sont ces zones qui ont permis de définir les contours des secteurs *icilà* d'Envibus que l'on vous présentera juste après.

Fort de ce succès, on a voulu lancer une nouvelle identité commerciale pour vraiment faire adhérer les usagers au transport à la demande. C'est un nouveau service qui sera lancé le 6 avril : *icilà* d'Envibus.

Pour la Communauté d'agglomération, nous avons voulu offrir un service qui allie performance et coût maîtrisé puisque c'était bien le but du transport à la demande, d'avoir un service plus performant pour nos usagers mais des coûts plus maîtrisés puisque l'on ne fait plus rouler des bus à vide toute la journée.

Ce seront des petits véhicules qui sont beaucoup plus en adéquation avec la fréquentation des lignes mais aussi des contraintes du territoire puisque l'on sait notamment sur Antibes Juan-les-Pins que le territoire est collinaire, il ne permet pas forcément de faire passer les grands bus dans toutes les rues.

icilà d'Envibus est un nouveau transport collectif à la demande, puisqu'il permet de prendre plusieurs personnes à bord du véhicule et de grouper les usagers lors d'une même course. Effectivement vous n'avez pas un service de porte à porte mais bien un service d'arrêt.

Ce service est complémentaire aux lignes régulières du réseau Envibus. Il a pour mission d'étoffer et de resserrer le maillage du réseau puisque cela nous permettra, avec les petits véhicules, d'aller sur des territoires que l'on ne dessert pas forcément aujourd'hui.

Cela permet aussi d'étoffer le nombre d'arrêts puisqu'aujourd'hui il existe un nombre d'arrêts sur les communes de la CASA que l'on veut étoffer donc on est à l'écoute des demandes des usagers et des élus s'il faut mieux mailler le territoire grâce au transport à la demande.

icilà d'Envibus permet de faire bénéficier aux usagers habitant des lieux excentrés ou n'ayant pas ou plus de lignes régulières de bus à proximité, d'un moyen de transport sur mesure, c'est plus souple puisque vous n'empruntez pas d'horaires ni d'itinéraires fixes, c'est vraiment à la demande, quand vous appelez la centrale on vous propose votre horaire personnel. C'est plus pratique puisque sur simple appel gratuit deux heures avant, vous indiquez le jour et l'heure à laquelle vous souhaitez partir, vos arrêts montée-descente, et on vous propose un service.

C'est plus confortable puisque le service est effectué avec de petits véhicules neufs, facilement identifiables, de couleur magenta avec le logo *icilà* d'Envibus, qui comporteront de 8 à 21 places assises et équipés d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite avec une marche escamotable.

Donc, vous voyez une photo des futurs véhicules qui sillonneront tout le territoire de la CASA. 13 véhicules climatisés seront mis à la disposition des usagers, ils viendront en complément de nos autobus qui seront également dédiés au transport à la demande pour que les usagers les reconnaissent.

Vous retrouverez sur les fiches que nous vous avons distribuées, un zoom sur les secteurs concernés, notamment le secteur Antibes-Vallauris qui permet de desservir les anciens secteurs desservis en journée par la ligne 5.

Le nombre d'arrêts n'est pas restrictif, nous sommes prêts à en créer des supplémentaires suite aux demandes des clients potentiels. Sur ce secteur la ligne *icilà* d'Envibus fonctionnera toute l'année, du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 18 heures.

Autre secteur *icilà* d'Envibus dans le Cap d'Antibes desservi préalablement par la ligne 4 et que l'on va substituer par ce service qui fonctionnera sur les mêmes horaires.

Le but *icilà* d'Envibus c'est soit de vous rabattre sur des centres de vie, soit de vous permettre d'aller d'un point d'arrêt à un autre dans la même zone, soit de prendre une correspondance avec un bus. Vous avez tous ces exemples bien expliqués sur les fiches. Nous avons essayé d'être assez complets pour bien expliquer aux clients tout ce que permettait le service *icilà* d'Envibus de transport à la demande.

Un dernier secteur, biotois, mais qui est un peu aussi le quartier des Groules, c'est pour cela qu'on vous le présente ici, qui fonctionne également sur les mêmes horaires.

Il permettra de rabattre notamment sur la ligne 10 ou 200 pour les connexions vers Antibes.

Un rappel sur les lignes modifiées sur Antibes Juan-les-Pins : lignes 4 et 5 qu'on vous avait préalablement présentées ici en Conseil municipal, avec les documents de communication que nous avons faits pour les usagers, que vous retrouverez également chacun sur votre table.

On a prévu une fiche pour la ligne 4 où nous mentionnons qu'elle est remplacée par le service de transport à la demande *icilà* d'Envibus à compter du 4 mai 2009. Nous avons fait une fiche complémentaire pour que les personnes puissent bien retrouver l'information dont ils ont besoin et nous les renvoyons sur les fiches de secteurs Antibes-Vallauris et Antibes-Le Cap.

Entre le 6 avril et le 4 mai, on permet à tous les usagers de commencer à prendre l'habitude, on leur offre une double solution de transport, à la fois la ligne régulière, à la fois le service à la demande. Ils ont un mois pour s'habituer à ce nouveau service.

Concernant la ligne 5, elle est un peu différente puisqu'elle est conservée pendant les heures de pointe, on l'a juste substituée par le service de transport à la demande *icilà* d'Envibus durant les heures de journée. Comme vous pouvez le voir, nous l'avons représentée avec une parenthèse *icilà* d'Envibus pour que les personnes puissent se reporter à ce service qui est expliqué au verso de la fiche horaires que vous avez.

Au niveau des opérations de communication, on a lancé la communication sur le site internet cette semaine, on lancera la semaine prochaine une opération de cravatage dans les bus et une présence des ambassadeurs pour aller voir les clients et leur expliquer le nouveau service et les accompagner sur le changement des réseaux. Donc une cravate pour la ligne 4 où l'on retrouve les informations nécessaires, sachant qu'elle perdurera juste le matin et le soir pour emmener les élèves du collège de la Rostagne au départ du Plateau Fleuri.

De la même manière, pour la ligne 5, on prévoit d'afficher des cravates dans les bus en expliquant bien que depuis le 6 avril et définitivement à partir du 4 mai le service *icilà* d'Envibus sera créé et expliquant que la ligne 5 fonctionnera normalement entre 7 h 10 et 9 h 05 et entre 15 h 20 et 19 h 34, ce qui correspond aux heures de pointe assez chargées en fréquentation, justifiant la présence de la ligne régulière.

Pour terminer, le mode d'emploi : nous avons essayé de faire le plus simple pour que les personnes adhèrent bien au service. Un numéro Vert : 0800 202 244, on indique toujours le numéro de téléphone local puisque maintenant, depuis les portables, les numéros verts sont surtaxés. C'était une demande de nos usagers.

La centrale de réservation est ouverte du lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures 30. Il suffit d'appeler la centrale au plus tard deux heures avant le départ, sachant que s'il y a une place disponible avant deux heures, elle sera bien sûr proposée au client lors de son appel. Le client indique le jour et l'heure à laquelle il souhaite partir, les arrêts de montée et de descente et la centrale valide la course et confirme au client.

Le client voyage ensuite à bord de la ligne *icilà* d'Envibus avec un ticket à un euro qu'il peut acquérir à bord du véhicule ou avec l'un des autres titres d'abonnement de la gamme tarifaire d'Envibus. Comme c'est bien un service de transport collectif, tous les abonnements sont valables à bord d'*icilà* d'Envibus.

Monsieur le Maire : Très bien. Comme vous le savez, nous avons fait une étude complète à deux reprises avec une enquête sur l'ensemble des réseaux pour vérifier à quel endroit il fallait renforcer le réseau et à quel endroit il fallait éventuellement le modifier.

Il est apparu assez évident que dans certaines zones, collinaires ou d'habitat dispersé, il était à la fois difficile de faire circuler des bus et en même temps on ne répondait jamais vraiment à la demande puisque la régularité des bus correspondait à des bus qui finalement, dans une grande partie de la journée, circulaient à vide.

Cette situation avait une double pénalité, d'une part écologique puisque faire tourner un bus sans personne à l'intérieur n'a pas un bilan de développement durable très positif et d'autre part, cela a un coût, si bien que nous avons aussi évalué le coût de chaque personne transportée. On s'est aperçu que ce coût pouvait atteindre 20 et même quelque fois 50 euros.

C'est dire à quel point on était dans des situations où il aurait mieux valu à ce moment-là payer un transport en taxi à la personne à qui l'on offre un transport en commun.

C'est la raison pour laquelle, forts de l'expérience qui avait déjà été menée par le réseau Envibus et par la Communauté d'agglomération sur un certain nombre de secteurs, nous avons essayé de développer le réseau de transport à la demande pour en faire un véritable transport utile souple, collectif, plus efficace, et ne pas concurrencer un transport individuel comme le taxi.

En ce qui concerne le doublement de la ligne du Cap, il montrait qu'une des deux lignes n'était pratiquement plus utilisée, et que bien sûr quelques personnes prenaient ce bus mais nous étions dans une situation où c'était plus pour répondre à des demandes individuelles qu'à des transports collectifs. C'est pourquoi nous avons développé sur ce secteur la ligne *icilà*.

Pour la ligne Antibes-Vallauris, il y a une ligne structurante qui fonctionne très bien. Là il s'agissait de la ligne collinaire qui passe par les Brusquets et qui posait trois problèmes :

- une fréquence à adapter ;
- la grosseur des bus sur des chemins dont la plupart n'ont pas de trottoirs et ont des difficultés à croiser d'autres véhicules ;
- dans le milieu de la journée, le bus circulait complètement à vide.

Pour ne pas supprimer totalement le bus dans cet horaire, nous avons mis là aussi un réseau *icilà* que l'on fait chevaucher pendant un mois, pour que les gens prennent l'habitude soit de se reconvertir sur les horaires du matin et du soir, soit de choisir *icilà*.

Pour compléter votre information, il est évident que nous irons à la demande, et si nous constatons que ce mode qui rabat les voyageurs sur les lignes structurantes est un bon fonctionnement, on renforcera ce système pour permettre à chacun, qu'il habite dans de l'habitat individuel ou collectif, de pouvoir bénéficier de transport en commun.

Le dernier point, vous le savez, je voulais définir une étape dans la mise en place du service de transport en commun en régie, j'ai donc proposé que le service *icilà* soit un service en régie, de même que j'envisage avec Christian BERKESSE, Vice-Président aux Transports et l'ensemble des maires de la Communauté d'agglomération, que nous étendions la régie également aux navettes gratuites qui existent dans les villes et en particulier à Antibes.

Nous aurions donc un système plus souple, parce que plus large, de service public en régie, ce qui n'empêcherait pas éventuellement d'avoir un service délégué sur un opérateur mais cela permettrait d'avoir une structure très forte qui correspondrait donc à un transport à la demande, à un transport en réseau de navettes et un transport structurant qui est Sophia Antipolis - Antibes et qui présage de ce que nous souhaitons faire en matière de transport en site propre en tout cas, pendant ce mandat, dans la portion haute d'Antibes, Sophia Antipolis, pour permettre de passer le nœud autoroutier.

Voilà les explications complémentaires que je voulais vous donner. Pas d'intervention ? Pas de question ? Je vous remercie.

En dehors de l'information et de la réponse que j'ai donnée à Denis LA SPESA, j'ai reçu de la part de Jean-Pierre GONZALEZ un certain nombre de propositions de l'opposition, en particulier sur des questions dites orales.

Je souhaite que l'on trouve un équilibre entre le temps de parole de la majorité et de l'opposition, je souhaite également que le nombre de questions soit équilibré.

Je vous proposerai donc qu'effectivement sur les questions avec débat, il n'y ait qu'une question par groupe, ce qui équivaudra, vous le voyez bien à trois questions de l'opposition pour une question de la majorité, avec un temps de parole qui pourrait s'équilibrer ensuite entre majorité et opposition à l'intérieur du débat.

En ce qui concerne les questions courtes, en revanche, je vous propose qu'il y ait trois questions courtes pour la majorité et trois questions courtes pour l'opposition, avec une équivalence totale du nombre de questions et si ces questions pouvaient se résoudre en cinq minutes avec deux minutes et demie pour la question et deux minutes et demie pour la réponse, on pourrait à ce moment-là boucler les questions courtes en une demi-heure.

Si vous êtes d'accord, on pourrait préparer déjà une session de questions orales dans laquelle il y aurait $\frac{3}{4}$ des questions avec débat et $\frac{1}{4}$ pour la majorité et ensuite des questions courtes, équivalentes (trois pour la majorité, trois pour l'opposition), une question pour chaque groupe de l'opposition, étant donné que là, le temps de parole serait également réparti entre la question qui devrait se formuler en deux minutes et demie et la réponse qui ne pourrait pas non plus dépasser deux minutes et demie.

Si je compte à peu près bien, et comme on avait envisagé de faire quinze minutes pour chaque question avec débat, on devrait arriver à une heure de questions avec débat et comme on fait cinq minutes question-réponse, et que l'on en fait trois pour la majorité et trois pour l'opposition, on devrait régler ce problème en une demi-heure.

Ce qui fait que les séances de questions pourraient se multiplier puisqu'elles ne dureraient qu'une heure et demie et, si cela vous convient, on pourrait les faire soit avant un Conseil municipal classique, quand il n'est pas trop chargé, soit faire une séance particulière pour les questions avec débat si celui-ci est chargé.

Voilà les propositions que je vous fais, dont je rappelle qu'elles correspondent donc à un temps de parole égal en temps et une initiative de questions supérieure à l'opposition par rapport à la majorité.

Monsieur DUJARDIN : Oui, Monsieur le Maire, je pense qu'effectivement, au moins dans la première partie pour ce qui est des questions avec débat cela semble tout à fait équilibré, pour la deuxième partie sur les questions courtes, vous nous donnez une question par groupe, vous en prenez trois pour la majorité. Or, dans le passé le nombre de questions a toujours été lié à l'importance des groupes.

Je me souviens avoir été seul, je me souviens avoir vu le Front National avoir trois ou quatre questions, les socialistes et les communistes deux et moi une. Donc, aujourd'hui vous nous donnez généreusement une question par groupe... je pense que là, nous sommes lésés ou alors c'est une question pour tout le monde, et je pense que la majorité a la possibilité de s'exprimer tout au long de l'année à travers l'ordre du jour puisque c'est vous qui en êtes maître. Je pense que le fair-play serait de dire "moi j'accepte aussi d'avoir moins de questions", peut-être que vous auriez pu par rapport au temps et par rapport à l'importance des groupes, mais on dit qu'il y a une question-débat pour tout le monde et une question courte pour tout le monde. Où alors, pour les questions courtes, on dit "tant de questions pour tel groupe et tant de questions pour tel groupe...", voilà.

Monsieur le Maire : Je veux bien, je ne voudrais pas rappeler quand même à l'opposition que la majorité a eu 60 % des voix et que si l'on appliquait une proportionnalité, on ne ferait pas un quart des débats mais elle aurait trois quarts des questions avec débat et qu'elle n'aurait pas 50 % du temps de parole mais la proportionnalité plus les éléments de majorité qui s'imposent dans une élection municipale, ce qui ferait 80 %.

Après, effectivement, il y en a qui ont fait 16, il y en a qui ont fait 13, d'autres 11. Moi, je veux bien qu'on essaie de faire une nouvelle répartition mais cela voudrait dire que l'on fait des questions courtes pendant une heure et que l'on essaie de faire une répartition dans l'heure de la majorité et de l'opposition. Je ne sais pas...

Monsieur DUJARDIN : Ce que je vous dis c'est que moi je suis tout à fait prêt à ce que l'on fasse une question orale courte pour tout le monde , cela réduira encore le temps. Mais je pense que très franchement, votre majorité n'a pas besoin de mettre plus de questions dans la mesure où...

Monsieur le Maire : On n'est pas obligé d'avoir un quart de temps de parole quand on a deux-tiers des voix dans l'élection. Je veux bien que l'on fasse une répartition équitable et vous avez vu Monsieur DUJARDIN qu'elle n'est pas équitable, puisqu'il y a autant de questions de l'opposition que de la majorité sur les questions courtes et qu'il y a trois quart des questions de l'opposition et un quart de questions de la majorité sur les questions avec débat. Je veux bien que l'on aille au-delà et on peut même changer de place si vous voulez, mais enfin, à un moment donné, il faut aussi respecter les résultats des urnes.

Monsieur DUJARDIN : Je vous fais une proposition, maintenant, si vous n'êtes pas d'accord, on en reste là. C'est une proposition c'est tout. C'est que cela s'est fait par le passé, vous vous en souvenez très bien.

Monsieur le Maire : Oui, mais il n'y avait pas des questions longues et des questions courtes.

Monsieur DUJARDIN : Il y a toujours eu une question-débat et ensuite des questions sans débat. Les questions courtes c'est mieux à la limite que les questions sans débat dans la mesure où au moins on se parle.

Monsieur le Maire : On se parle, car s'échanger des papiers c'est un peu idiot.

Monsieur DUJARDIN : De ce côté-là c'est une avancée, je le reconnais. Moi, je faisais une proposition c'est tout.

Monsieur le Maire : Maintenant, on peut enlever les questions avec débat parce que j'ai aussi constaté que les questions avec débat n'entraînaient pas un débat extrêmement riche.

Madame MURATORE : La question qui se pose c'est quel temps est donné à l'opposition pour pouvoir poser des questions par rapport à l'ordre du jour qui lui est fait par le maire, par la majorité. C'est pour cela qu'il y a pour nous cette séance de questions qui est une ouverture pour l'opposition pour poser des questions.

Cette répartition du temps entre la majorité et l'opposition n'est donc pas très compréhensible puisque c'est vous qui avez la maîtrise de l'ordre du jour et que parmi les collègues de la majorité, je ne sais pas mais est-ce qu'il y en a un qui va poser une question que vous n'auriez pas prévue ? je ne vois pas quelle question ils pourront avoir à vous poser ? puisque, de fait, la majorité c'est vous.

Monsieur le Maire : Donc vous n'assistez pas au débat de la majorité.

Madame MURATORE : Effectivement, certes ! mais cette séance de questions doit permettre à l'opposition de pouvoir apporter des questions et vous entendre en réponse. C'est tout.

Monsieur le Maire : Je ne connais pas une assemblée qu'elle soit régionale, nationale ou départementale, ou locale, qui pratique en donnant l'ensemble ou la majorité du temps de parole à l'opposition sur les questions. Je n'en connais pas. Si vous en connaissez une vous me la citez. Je ne crois pas qu'à la Région cela se passe ainsi. Je vois qu'à Assemblée nationale quelles que soient les majorités, cela ne se passe pas ainsi et je vois que dans les départements, quelle que soit leur couleur, cela ne se passe pas ainsi.

On peut faire l'exception antiboise mais il me semble que de dire qu'il y a trois questions pour l'opposition et une pour la majorité avec débat, c'est déjà montrer qu'effectivement il y a trois initiatives qui sont, même rassemblées, minoritaires par rapport à une initiative unique et majoritaire.

Ecoutez, on y réfléchit et si on ne trouve pas de solution, on fera du 50/50. Ce sera encore plus simple et on décidera du format des questions.

Et dans la deuxième moitié on fera trois tiers et on essaiera de respecter l'ordre de l'opposition dans les élections, je veux bien mais il ne faudrait quand même pas demander à la majorité de n'avoir aucune initiative ou un quart des initiatives des questions avec débat. A moins que vous me citiez un endroit où le parti socialiste a mis en place un système de ce type.

Madame MURATORE : Je vais faire des recherches parce qu'il y a aussi des communes où les citoyens ont un temps pour pouvoir poser des questions, cela existe également.

Monsieur le Maire : Et puis on peut faire venir la section antiboise et les laisser poser des questions du balcon. Je ne suis pas favorable à ce genre de démocratie qui vient directement..., il y a un endroit où il y a une démocratie participative et un endroit où il y a une démocratie représentative. Ici, nous sommes dans une démocratie représentative, le public assiste librement à l'ensemble de nos échanges et il n'intervient pas sur les échanges.

Monsieur PIEL : Nous avons eu une réunion dite "des Présidents" où nous étions tombés d'accord, plus ou moins mais en tout cas il y avait un accord collectif sur une procédure. Là vous nous en présentez une autre. Vous avez la majorité, j'entends, il n'y a aucun problème y compris pour faire la répartition que vous voulez mais si on considère que la réunion d'organisation dite "des Présidents" n'a aucune valeur, autant que l'on s'en passe, et que l'on règle directement ici. Ou alors, on est obligé de tenir des PV de réunion et de revenir en séance. Après, c'est vous qui choisissez et nous, nous en tirerons les conséquences, mais cela ne sert à rien qu'on ait passé une heure et demie ensemble l'autre soir.

Monsieur GONZALEZ : La réunion des Présidents de Groupe a permis d'établir des propositions car on sait bien que l'exécutif c'est le Maire. Il est normal que la Conférence des Présidents ait pu établir des propositions, d'ailleurs la plupart ont été acceptées par Monsieur le Maire sauf un point qui lui a paru un peu anormal. C'est ce point qui concerne les questions orales-écrites ou écrites-orales comme l'on veut, où effectivement le temps de ces questions écrites-orales nous paraissait surabondant du côté de l'opposition par rapport au temps consacré à la majorité. Le maire a donc souhaité rétablir une certaine proportionnalité qui n'est pas tout à fait en faveur de la majorité mais qui, en partie, égalise un peu les choses.

C'est tout, mais c'est sur ce point seulement. Je ne peux pas vous laissez dire que cette Conférence des Présidents n'a servi à rien.

Monsieur le Maire : Il y a dix propositions, il y en a une sur laquelle j'élargis et une autre sur laquelle je restreins pour trouver un équilibre. Il n'y a que cette question que je soumetts à votre approbation. Et si vous voulez que l'on ne fasse pas qu'une demi-heure de questions courtes, on peut en faire une heure, comme cela l'opposition au lieu d'avoir une seule question courte en aura deux. Maintenant, ... vous réfléchissez. Si je dialogue avec vous M. PIEL, ce n'est pas pour que je vienne vous dire ce que j'ai décidé, c'est pour essayer de trouver un accord qui fasse que l'on ait un débat qui soit normal, efficace, apaisé, complet, riche... je sais bien que si peut-être certains étaient à ma place ils viendraient en expliquant que la majorité a la majorité et que l'on a politiquement tort quand on est minoritaire. Ce n'est pas mon opinion.

Je voudrais vous annoncer une mauvaise nouvelle que Gilles DUJARDIN vient de m'apprendre c'est que Monsieur GRATIEN qui était Conseiller municipal nous a quitté. C'était un homme ouvert, intelligent et discret. Donc, on a tous une pensée pour lui et sa famille et je demande à Gilles de le transmettre à l'ensemble de ses proches.

Nous passons maintenant à l'appel nominal.
